

Délibération N° 2020-27

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mai 2020,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation, dans le cadre de l'action sociale, de remises gracieuses

Le Conseil d'administration approuve les remises gracieuses qui entrent dans le cadre de l'action sociale, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 18

Fait à Lyon, le 18 mai 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.